

**CONSEIL DU BUREAU  
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 11 MARS 2025**

**L'AN 2025, le 11 MARS, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.**

**Etaient présents :**

**MM. GRZETICZAK, Président, et RAMPERLBERG, Vice-Président.  
MM. CREMONT et DELHAYE, Mme MARICOT et M. MUZART, Administrateurs.**

**Pouvoir : M. LIEZ, Administrateur, à M. GRZETICZAK.**

**Assistés de : MM. DOURLEN, Directeur Général, ROBERT et SIMONNOT, Directeurs Généraux Adjoints.  
M. COLARD, Mmes MOINAT et PLANCKAERT, Directeurs de services.  
Mmes HERMI, Responsable Gouvernance et PESCE, Chargée des Politiques Locales.**

***Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZETICZAK, Président.***

**ORDRE DU JOUR**

**FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS – TRAVAUX D'AMELIORATION MULTI-ADRESSES SUR LE DEPARTEMENT DE L' AISNE – OFFRE DE FINANCEMENT**

Dans le cadre du financement de travaux d'amélioration sur diverses opérations multi-adresses, une démarche a été réalisée auprès de LA BANQUE POSTALE.

L'objectif poursuivi est d'apporter un financement diversifié à des opérations d'investissement correspondant aux besoins de notre PSP, notamment dans la rénovation énergétique, l'adaptation PMR et le soutien aux populations et territoires fragiles.

A cet effet, plusieurs établissements bancaires ont été mis en concurrence en vue de l'obtention d'un emprunt amélioration.

LA BANQUE POSTALE propose l'offre la plus intéressante dont les caractéristiques sont les suivantes :

<b>Conditions financières</b>	
Objet :	Financement réhabilitation
Montant :	6 000 000 €
Durée :	15 ans
Taux d'intérêt annuel :	Livret A + Marge 0,7 %
Base de calcul :	Mois forfaitaire de 30 jours sur une année de 360 jours
Périodicité des échéances :	Trimestrielle
Amortissement :	Amortissement constant
Frais de dossier :	0,10% du montant du prêt
Garanties / Sûreté :	Sans
Date de versement du prêt :	Sous 6 mois en une seule fois
Remboursement anticipé :	Possible à chaque date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant le paiement d'une indemnité dégressive
<i>Préavis :</i>	35 jours calendaires
<i>Taux de l'indemnité :</i>	0,50%
Option de passage à taux fixe :	Non

Il est demandé au Bureau d'autoriser le Directeur Général à signer le contrat de financement proposé par la BANQUE POSTALE selon les caractéristiques ci-dessus.

A l'appui des informations complémentaires fournies, et après échanges, le Bureau, à l'unanimité des votants, donne son accord à la proposition ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
Freddy Grzeziczak.